



## SYNDICAT C.G.T. DES PERSONNELS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

19, avenue du Gal Leclerc 92350 Le Plessis Robinson Tél : 01 46 32 59 06

57, rue des longues raies 92000 Nanterre Tél : 01 47 29 37 34

Mail : [syndicatcgt@hauts-de-seine.fr](mailto:syndicatcgt@hauts-de-seine.fr)

SITE WEB : <https://www.cgt-cd92.fr/>

Nanterre, le 8 mars 2022

### Lettre ouverte au Président du Conseil Départemental des Hauts- de-Seine

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Lors du CHSCT du 14 février 2022, la DACEP a présenté les conclusions de l'audit demandé par le Président dans le cadre du CHSCT extraordinaire du 23 mars 2021.

Lors de cette présentation, la DACEP a pu faire part aux mandatés CHSCT de plusieurs pistes de travail ou préconisations. Si certaines de ces préconisations peuvent nous paraître intéressantes, notre organisation syndicale, par la voix de ses mandatés lors du CHSCT extraordinaire du 23 mars 2021, avait cependant pu faire part de l'état de dégradation très avancé des services de solidarités territoriales provoquant notamment stress au travail, épuisement professionnel, perte de sens, troubles du sommeil chez un grand nombre de nos collègues.

Face à ce constat catastrophique, nos mandatés avaient ainsi demandé entre autres, la mise en œuvre d'un audit externe relatif aux conséquences de la réorganisation du pôle solidarités et sur tous les champs professionnels afin **d'évaluer les risques psychosociaux**.

En effet, comme vous le savez, le rôle du CHSCT est de contribuer à la protection de la santé physique et mentale des agents dans leur travail et à l'amélioration des conditions de travail. Le CHSCT nous semblait donc l'instance appropriée pour travailler ensemble à des solutions permettant d'identifier les risques psychosociaux et les moyens de les réduire considérablement à défaut d'y mettre fin.

Conscients qu'il n'existe pas de solutions toutes faites pour lutter contre les risques psychosociaux, nous aurions souhaité une évaluation ou un diagnostic approfondi des facteurs de RPS qui sont propres à l'organisation actuelle du pôle solidarités.

Cependant, le 14 février dernier, aucune intervention de la médecine préventive, pourtant acteur essentiel de par sa fonction d'alerte à partir de sa connaissance des pathologies individuelles et dans son apport scientifique et humain. Le service de médecine préventive doit prendre part à l'analyse et à l'élaboration de solutions là où ce même service informait le CHSCT du 23 mars 2021 avoir reçu un grand nombre d'agents et relevé « beaucoup de symptômes qui s'apparentent à un burn out ».

A ce jour, la situation de nos collègues est toujours aussi dramatique. Quel rôle entend jouer l'autorité hiérarchique, notamment au sein du pôle solidarités et de son encadrement, qui devrait jouer un rôle majeur dans la prévention de ces risques psychosociaux de par leur proximité avec les agents exerçant au sein des services des solidarités territoriales.

Epuisement professionnel, surcharge de travail, stress quotidien, perte de sens au travail sont autant de violences à l'endroit de nos collègues que cela nuit depuis trop longtemps à l'efficacité de l'action de notre collectivité dans le domaine de l'action sociale et donc par voie de conséquences aux Alto-Séquanais.

L'employeur ayant la charge de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses agents, c'est autant de questions fondamentales qui restent sans réponses et que nous espérons trouver dans l'audit que nous avons appelé de nos vœux.

Monsieur le président, lors du CHSCT du 23 mars 2021, la demande de la CGT d'un audit externe n'a pas été retenue. Pour autant, nous avons consenti, dans un esprit d'apaisement et dans l'intérêt des agents, à ce que l'audit soit fait en interne.

La CGT considère que l'ensemble des éléments permettant un avis éclairé des mandats au CHSCT n'a pas été transmis. En conséquence, nous réitérons notre demande de la transmission complète et écrite de l'audit dans sa totalité. Dans le cas échéant où la question des risques psychosociaux n'ait pas été traitée, il est évident que nous demandons ce complément d'audit sur cette question en y associant pleinement la médecine préventive. Ainsi, les comptes rendus, bilan des divers entretiens et alertes du service de médecine préventive ainsi que toutes autres précisions doivent être portées aussi à la connaissance des mandats CHSCT. Notre organisation syndicale demande la mise en œuvre d'une véritable démarche RPS dans le but d'améliorer les conditions de travail de nos collègues.

C'est pourquoi le CGT sollicite une audience en amont d'un CHSCT qui permettra enfin de répondre aux attentes des agents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Mahmoudi Karim  
Secrétaire général



Syndicat CGT des personnels du  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine